

---

**Nicole M.-Boisvert**  
Présidente-directrice générale de la Société générale du cinéma  
du Québec

---

Number 120, April 1985

Le cinéma au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/50846ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

La revue Séquences Inc.

**ISSN**

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this document**

(1985). Nicole M.-Boisvert : présidente-directrice générale de la Société générale du cinéma du Québec. *Séquences*, (120), 9–15.

public comme le nôtre doit tenir compte de pareille réalité. Notre population se réjouit de voir en même temps qu'à New York ou San Francisco les grands films américains. Nous sommes très conscients qu'elle ne serait pas très tolérante si elle constatait que les films américains n'arrivent plus aussi rapidement à cause de certains articles de la loi. Il y a ici, j'en conviens, une difficulté à surmonter. Actuellement, nous avons des conversations avec l'association qui représente les distributeurs américains et je n'hésite pas à vous dire que ces conversations se déroulent dans un climat de courtoisie et de bonne volonté.

— **La version française ou sous-titrée doit-elle être faite obligatoirement au Québec?**

— Seulement dans le cas prévu au paragraphe 2 de l'article 83 qui se

lit comme suit:

*« si seule une version autre qu'en français est présentée et que la personne qui demande le visa dépose à la Régie un contrat assurant, dans un délai que la Régie juge raisonnable, le doublage ou le sous-titrage en français du film au Québec et, dans le cas d'un doublage, la preuve de la remise des éléments de doublage auprès de la personne qui en est chargée, la Régie appose un visa sur les copies présentées en version autre qu'en français. »*

— **Selon vous, les nouvelles attributions de la Régie vont-elles contribuer à l'amélioration du développement du cinéma chez nous?**

— Si la loi est appliquée avec intelligence et bonne volonté de la part de tous, elle devrait améliorer la situation du cinéma dans tous

les domaines. Des exemples: elle apporte des fonds à la production cinématographique, elle installe sur nos écrans le respect du français, elle met de l'ordre dans le commerce de la vidéo. Cette loi nous propose un défi. Elle est en effet novatrice et dérangeante mais généreuse. Exigeante, elle demandera une contribution éclairée de tous les intervenants.

— **Cette loi 109 est-elle bienvenue ou amènera-t-elle des tiraillements?**

— En général, cette loi était souhaitée et réclamée. On a évidemment constaté des inquiétudes de la part de certains. C'était normal. Mais tout finira par se tasser. À l'usage, nous nous rendrons compte que cette loi profitera à la vie cinématographique de tous.



## Nicole M.-Boisvert

Présidente-directrice générale

de la Société générale du cinéma du Québec

1965 - Le Festin des morts



1965 - La Vie heureuse de Léopold Z.



1965 - Poussière sur la ville



30 ans de cinéma au Québec

**Séquences — La Société générale du cinéma du Québec a été créée pour aider financièrement la création cinématographique, la production des films québécois, la distribution, l'exploitation de films au Québec et le développement des industries techniques. Pouvez-vous dire, pour chacun de ces points, comment la Société manifeste son aide?**

**Nicole M.-Boisvert** — Commençons par le plus important:

a) *La création cinématographique.* C'est une grande enveloppe qui porte le nom d'« aide au développement ». Par développement, on entend l'achat de droits (par exemple, un bouquin dont on veut tirer un scénario), la pré-scénarisation, la scénarisation, le premier jet d'un scénario, le deuxième, le troisième, la réécriture, en somme, le travail requis pour sortir un bon scénario d'une oeuvre ou d'une idée. Parmi les nouveautés, je mentionne le montage financier, c'est-à-dire les sommes mises à la disposition des maisons de production pour aider à monter financièrement l'oeuvre en gestation. Après un premier jet, il devient souvent intéressant de rencontrer des producteurs ou des investisseurs privés ou publics,

domestiques ou étrangers. L'an dernier, pour cette étape du développement, le nouvel Institut québécois du cinéma nous avait donné une orientation précise pour que nous mettions l'accent sur le développement. Je suis tout à fait d'accord avec cette politique, car elle permet de développer des oeuvres d'envergure et de bonifier des projets. Si on regarde un peu en arrière, parfois il aurait suffi d'une réécriture pour améliorer un scénario; malheureusement les créateurs n'avaient pas les moyens de bonifier l'oeuvre. En 1984-85, nous avons planifié 1 200 000 \$ en développement.

b) *La production.* La production est dotée d'une enveloppe de 4 200 000 \$, mais nous aurons investi davantage au 31 mars 1985. Il s'agit de productions diverses: courts métrages, moyens métrages, documentaires de création (c'est-à-dire avec un point de vue d'auteur). La Société générale du cinéma du Québec n'entre pas dans le financement de commandites. Ce n'est pas son rôle. Mais nous avons une prédilection pour le long métrage de fiction. Pourquoi? Parce que c'est la carte de visite d'un

pays. C'est vraiment par le biais du long métrage de fiction qu'on peut faire rayonner son esprit, sa culture, son talent, son pays. Un volet spécial s'ajoute pour les premières oeuvres de long métrage de fiction pour nous permettre d'accueillir la relève.

c) *La distribution.* L'aide aux distributeurs indépendants est un point important de la loi 109. On n'insistera jamais assez sur le rôle qu'ils ont joué dans le passé et qu'ils sont appelés à jouer maintenant, à la fois dans la distribution et dans la production de films. Il est indispensable de voir les distributeurs québécois forts, autonomes et importants. Ce sont eux, dès le départ, qui peuvent s'impliquer financièrement dans une oeuvre et aider à la propagation de notre cinéma. Il est essentiel que le cinéma québécois occupe la place qui lui revient, c'est-à-dire au moins 10% des grands écrans et qu'il prenne une place de plus en plus grande dans les créneaux de la télévision. Tous les peuples aiment se voir à l'écran, grand ou petit, et le Québécois ne fait pas exception.

d) *La promotion.* C'est par la

1966 - Yul 171



1966 - Patricia et Jean-Baptiste



1967 - Entre la mer et l'eau douce



**30 ans de cinéma au Québec**



promotion que nous affirmons la présence du cinéma québécois, particulièrement dans les festivals: Cannes, Berlin, Banff, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Toronto... Nous avons une mission de disponibilité. La Société générale du cinéma du Québec n'est ni scénariste, ni producteur, ni distributeur. En fait, nous sommes tributaires de la demande, mais cela ne nous permet pas de dire oui à toutes les demandes qui sont abondantes.

— Dans votre mandat, il est également question de l'exploitation des films, est-ce différent de la distribution des films?

— Ce point concerne les exploitants, c'est-à-dire les propriétaires de salles qui sont en grande difficulté. Il faut absolument leur venir en aide. Le public a droit à des salles confortables où il est agréable de regarder des films. Il faut donc que nous aidions les exploitants à réaménager leurs salles. Aller au cinéma, cela doit être une fête. La qualité des salles, c'est le respect du public. Qui que nous soyons, distributeur, exploitant de salle, Société générale du cinéma du Québec, nous n'avons qu'un client:



le public. Et il est roi. Chaque fois que quelqu'un met un film en production, il commet un beau péché d'orgueil, parce qu'il présume dix-huit mois à l'avance que le public lui fera confiance.

— Il est également fait mention dans votre mandat du développement des industries cinématographiques.

— À cet égard, notre enveloppe budgétaire est vraiment insuffisante. Il faut que notre cinéma national soit, au point de vue technique, de niveau international. Le cinéma d'ici

doit être en tout temps à la fine pointe de la technologie et répondre aux standards techniques internationaux, mais il doit, en même temps, miser sur l'originalité et la spécificité de sa culture, de son imaginaire. C'est ainsi qu'on peut s'affirmer.

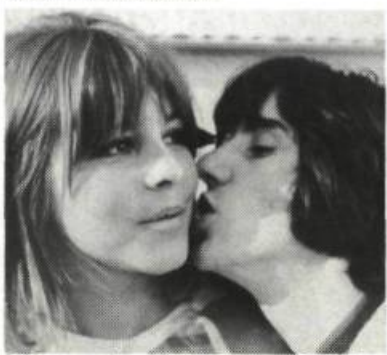
— Votre mandat s'étend-il à la vidéo?

— Chaque fois que nous mentionnons le cinéma, la vidéo est incluse. La Société générale du cinéma du Québec n'ostracise aucun procédé. La vidéo a droit de cité.

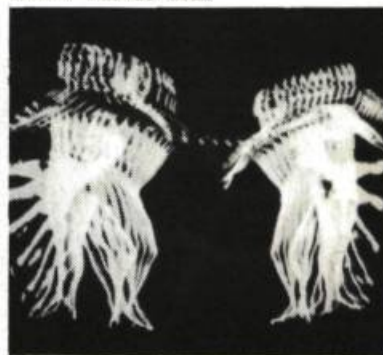
1967 - Il ne faut pas mourir pour ça



1968 - Kid Sentiment



1968 - Pas de deux



30 ans de cinéma au Québec

Il n'y a plus de ségrégation entre le 16mm, le 35mm, la vidéo et la télévision. Nous nous impliquons également dans des films destinés à la télévision. L'an dernier, et je souhaite que le programme se continue cette année, nous pouvions financer jusqu'à 60% des « pilotes » destinés à la télévision sans qu'aucun télédiffuseur n'ait manifesté un intérêt dans le pilote ou dans la série. Des créateurs, des réalisateurs, des producteurs nous soumettent des textes. Notre aide va jusqu'à 60% d'un devis, sans toutefois dépasser 125 000 \$. Nous partons du principe qu'il est beaucoup plus facile de convaincre un télédiffuseur, domestique ou étranger, en lui présentant des images qu'en lui faisant lire un texte. Le producteur peut s'asseoir avec un acheteur potentiel et l'inviter à regarder, en lui annonçant qu'il peut lui livrer dix, vingt, trente émissions de cette nature. Voilà une heureuse façon d'aider le secteur privé, le seul que nous ayons mandat d'aider. Ce programme est en vigueur depuis le 1er juin. Il faut lui donner un peu de temps pour assurer une certaine continuité. L'exercice du cinéma est très long

entre la conception, la gestation, le tournage, etc. Pour pouvoir évaluer les impacts, il faut laisser vivre les programmes un certain temps.

— **Pour toutes les activités que vous venez de développer, de quel budget disposez-vous?**

— 9 500 000 \$. Le rapport Fournier réclamait 25 000 000 \$. Je pense que nous avons fait des miracles avec 9 500 000 \$. Je fais le vœu, en ce jour de la Saint-Valentin, que le ministre des Affaires culturelles et tout le gouvernement du Québec auront une bonne pensée pour cet instrument extraordinaire pour la culture qu'est le cinéma québécois. C'est l'instrument le plus puissant et le plus populaire. Et à vrai dire le moins cher: 5,00 \$ pour une place au cinéma...

— **Sans doute trouvez-vous ce montant insuffisant. Alors, pour vos besoins réels, quel serait le budget souhaitable?**

— Ce qui est important pour le cinéma et le Québec, c'est la continuité. Quand je dis la continuité, je pense à toutes les étapes: écriture, production, réalisation, distribution. Il faut l'argent nécessaire pour arriver à un volume important de productions.

Si nous pouvions produire annuellement vingt longs métrages de fiction, ce serait épatant. Il nous faudrait alors un budget de l'ordre de 14 ou 15 millions de dollars. Ce montant permettrait la diversité, car les publics sont différents. Avec une vingtaine de longs métrages par année, il est beaucoup plus facile de trouver trois ou quatre oeuvres marquantes. En 1982, par exemple, quand il n'était possible de financer que deux longs métrages par année, il était difficile de trouver toujours et chaque fois, deux oeuvres de génie sur deux. Nous avons fait le calcul et les réalisateurs indépendants en étaient à un rythme de travail d'un long métrage tous les quatre ans et demi... Il faut tenter d'assurer une meilleure continuité à nos cinéastes.

— **Le montant global dont vous disposez est-il réparti dans les différentes sections ou selon les besoins du moment?**

— Les besoins sont évalués par l'Institut québécois du cinéma et la Société générale du cinéma du Québec. Selon les orientations et les carences observées, nous décidons du partage, mais en dernier lieu, c'est le ministre des Affaires

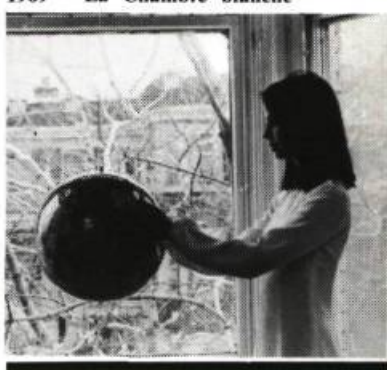
1968 - Avec tambours et trompettes



1969 - Valérie



1969 - La Chambre blanche



30 ans de cinéma au Québec



culturelles qui signe le plan d'aide annuel. En fait, nous partageons l'enveloppe selon les priorités; cependant, nous avons une dominante: la production. Il en sera de même cette année. Il faut produire, si nous voulons distribuer, exploiter et exporter. Donc il faut avoir un certain volume de productions. D'ailleurs, le cinéma est un acte collectif. Aucun metteur en scène ne réalise une oeuvre seul. Dans l'industrie cinématographique, il faut qu'il y ait une très grande complicité, car créateurs, producteurs, distributeurs, exploitants et exportateurs s'épaulent mutuellement.

— **Comment se font les demandes?**

— Nous sommes tributaires de la demande, je l'ai souligné précédemment. Depuis que la Société générale existe, nous recevons des demandes en tout temps. Quand un projet est mûr, il peut être présenté à un des directeurs ou directrices à la création ou à la production. La personne de son choix. Nous avons aboli les jurys. Quand il y a jury, il y a consensus; quand il y a consensus, il y a compromis; quand il y a trop de compromis, il y a des oeuvres

« drabes ». Un directeur fait l'analyse du contenu et de la structure financière, puis se mouille. Il dit par exemple: cette oeuvre devrait être réalisée et devrait recevoir 250 000 \$. Nous avons présentement trois directeurs en production et deux en création. Pour la distribution, il n'y a qu'une personne qui reçoit les demandes. La décision sur le scénario n'est jamais remise en question par le Conseil d'administration. Dans le cas des longs métrages, le directeur envoie le scénario à lire à deux personnes de l'extérieur qui sont reconnues pour leur professionnalisme. Toutefois, en dernier recours, c'est toujours le directeur de la Société générale du cinéma du Québec qui prend la décision. Il reconnaît que c'est une oeuvre intéressante, ou il recommande une réécriture, etc. Tout ce processus ne se fait pas uniquement par lettre. Des relations personnelles s'établissent entre le directeur et la personne intéressée. Parfois, le directeur organise des ateliers de scénarisation pour aider le candidat s'il le désire. Nous ne pouvons qu'offrir.

— **Quel est le secteur le plus**

**achalandé?**

— Je crois que c'est la production. Entre le 1er juin et le 9 juillet, par exemple, nous avons reçu 103 demandes qui se chiffraient à dix millions de dollars.

— **Quels sont les critères qui interviennent pour l'attribution de l'aide financière?**

— Le budget est analysé d'une façon méthodique en rapport avec le scénario. Parfois, la demande est trop élevée; parfois, au contraire, nous estimons qu'elle est insuffisante, en considérant les effets spéciaux, les costumes, etc. Si nous recommandons que le budget soit augmenté, c'est pour que le film puisse se terminer. Ensuite, nous regardons la structure financière globale. Supposons un budget total d'un million de dollars et une demande de 400 000 \$ à la Société générale et que la Société générale du cinéma du Québec soit la première à investir! Le contrat n'est jamais signé et aucun cent n'est déboursé tant que la structure financière n'est pas complétée et avant que le million de dollars ne soit réuni avec d'autres investisseurs. Nos candidats vont voir Téléfilm Canada, des diffuseurs, des

1969 - Les Voitures d'eau



1970 - L'Acte du coeur



1970 - L'Amour humain



30 ans de cinéma au Québec

investisseurs privés, des coproducteurs, des distributeurs, etc. Sachez qu'il n'y a pas un scénario semblable à un autre, qu'il n'y a pas une structure financière identique à une autre. Chaque cas est spécifique. Nous avons cependant le souci de conserver une certaine constance dans nos décisions. Nous nous adaptons pour traiter les prototypes avec toutes les différences qu'ils comportent. Nous tâchons d'être souples, mais constants.

— **La Société générale encourage-t-elle des coproductions avec des pays étrangers. Si oui, à quelles conditions?**

— Dans le programme 1984-1985, nous déclarions que nous pouvions recevoir des projets de coproductions. Une coproduction officielle, c'est une coproduction signée entre deux pays et où il y a un traité. Ce traité, c'est le gouvernement du Canada qui le signe. Nous, nous examinons la participation québécoise. Je n'en dis pas davantage, car nous allons bientôt changer nos règlements, probablement le 1er avril prochain. Il appartient toutefois à l'Institut de définir le film québécois selon

l'article 39 de la loi sur le cinéma. Il faut protéger nos techniciens, nos artistes, notre culture, mais il faut également nous ouvrir au reste du monde. Comme nous gérons les deniers de l'État, il doit y avoir des retombées pour les citoyens du Québec, mais il ne faut pas souffrir de nombrilisme. Si nous voulons la réciprocité, nous devons l'offrir également, mais prudemment.

— **Quels sont les rapports entre l'Institut québécois et la Société générale du cinéma du Québec?**

— Ce sont des rapports faciles et qui resteront faciles tant et aussi longtemps que les gens en poste, d'un côté comme de l'autre, partageront le même amour du cinéma. Ces deux structures pourraient s'affronter sur des questions de fond. Mais je crois profondément au système. Il faut dire que nos fonctions sont extrêmement précises. En ce qui concerne les projets, jamais un projet avec des données créatrices ou financières ne va à l'Institut. La gérance des 9 500 000 \$, la gérance de tous les projets ou dossiers, sont uniquement confiées à la Société générale. Nous avons des contacts avec l'Institut et une inter-activité

sur le plan des principes et des orientations. L'Institut peut faire des recherches, examiner les grands courants à l'étranger, relever des problèmes urgents. Par exemple, l'an dernier, l'Institut nous soulignait que le parc de salles devenait un problème déchirant et qu'il fallait tenter de mettre l'accent sur ce dossier précis. Bien sûr, nous pouvons nous affronter, parce que nous pouvons avoir des théories différentes. Défendre des idées, je trouve que c'est une dynamique extrêmement stimulante. À l'intérieur de la Société générale, vous trouvez vingt personnes qui traitent tous les dossiers quotidiennement. Une expérience pratique s'en dégage. À l'Institut, vous trouvez douze personnes qui se penchent sur des problèmes d'ordre général et ces personnes sont actives dans la profession. Donc, il y a un autre éclairage. Je trouve cela très profitable.

— **Dans la dispensation d'aides financières, y a-t-il danger d'un certain dirigisme?**

— Que l'on fasse des choix ou non, c'est toujours une façon de diriger. Même ne pas choisir, c'est diriger. Le choix est odieux. Du dirigisme?

1970 - On est au coton



1971 - La Nuit de la poésie



1971 - Mon Oncle Antoine



30 ans de cinéma au Québec



Je crois que le mot est trop fort. Mais faire des choix, c'est quelque part orienter. J'en suis parfaitement consciente. Cela fait surgir évidemment le problème de l'objectivité et de la subjectivité des décisions. Nous essayons de développer de plus en plus des mécanismes et des outils objectifs pour l'attribution de l'aide financière. Mais il est impossible d'être totalement objectif en création. Un scénario ne s'évalue pas avec seulement une grille et des points. Même si l'on se veut objectif, on juge toujours avec sa formation, son talent, sa culture, ses goûts. C'est inévitable. C'est un exercice difficile. Nous le faisons toujours avec délicatesse et parfois avec angoisse.

— **Votre exercice de 1984-1985 se termine le 31 mars. Trouvez-vous**

**le bilan positif?**

— Je suis très contente de l'année qui se termine parce que l'espoir revient. C'était la misère en 1982. Actuellement, beaucoup de gens travaillent, plusieurs films sont produits, plusieurs sont en préparation. Nous arriverons à une douzaine de longs métrages de fiction, plus six documentaires de long métrage. Une tendance se fait sentir. Regardez le Répertoire des films québécois 1984, on y dénombre de nombreux films avec enfants. Plusieurs autres sont en préparation. Est-ce l'Année internationale de la jeunesse qui a inspiré les créateurs?

— **L'année 1985-1986 s'annonce-t-elle prometteuse?**

— Oui. Nous avons déjà reçu une quantité de scénarios intéressants et diversifiés. Je demeure optimiste.

Pour moi, faire du cinéma au Québec, c'est une histoire d'amour. — **Pouvez-vous dire que le cinéma québécois traverse une crise ou est en bonne santé?**

— Il est en meilleure santé. Ce n'est pas encore le grand rythme de croisière. Avec une belle complicité du milieu, je pense que nous sommes sur une bonne piste. Naturellement, nous sommes un petit pays. Ce qui joue contre nous, c'est l'exiguïté du marché. Nous sommes les seuls francophones en Amérique du Nord. La Société générale du cinéma du Québec se substitue au marché d'une façon certaine. Si nous étions 250 millions d'habitants, la Société générale n'aurait pas sa raison d'être. Mais je crois qu'elle joue un rôle de plus en plus essentiel.



# Claude Fournier

Président de l'Institut québécois du cinéma

1972 - La Vraie Nature de Bernadette



1972 - La Maudite Galette



1972 - Ixe-13



**30 ans de cinéma au Québec**